



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi le 10 octobre 2000 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Michel Tartre.

Étaient présents : monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Lynn Legault-Niemi, Micheline Lévesque et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Sirois et Benoit Aumais, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard.

Absent pour cause: monsieur le conseiller, Daniel Lauzon

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2000-10-193

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2000-10-194

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 SEPTEMBRE 2000

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 septembre 2000, tel que présenté.

ADOPTÉE

2000-10-195

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS – SEPTEMBRE 2000

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'approuver la liste des comptes payés pour le mois de septembre 2000, au montant de **51,905.82 \$**.

ADOPTÉE

2000-10-196

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2000

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2000, au montant de **198,598.73 \$**.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2000-10-197

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER –
SEPTEMBRE 2000**

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niémi, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer pour le mois de septembre 2000 au montant de **8,062.25 \$**.

ADOPTÉE

2000-10-198

**ENGAGEMENT TEMPORAIRE – PRÉPOSÉE AU PROGRAMME
JEUNESSE**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais et résolu d'engager madame Mireille Dubuc, à titre de préposée aux programmes jeunesse du 25 septembre au 15 décembre 2000 et du 15 janvier au 29 mars 2001, pour le remplacement de madame Martine St-Pierre. Toutes les conditions de travail sont en vertu de la présente convention collective.

ADOPTÉE

2000-10-199

**PROGRAMME INFRASTRUCTURES-QUÉBEC, VOLET 2 – RÉFECTION
DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – PARTIE DU SECTEUR DE LA
POINTE-DU-MOULIN**

Attendu qu'il est devenu prioritaire d'effectuer des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout et de transport pour une partie du secteur de la Pointe-du-Moulin;

Attendu qu'il y a lieu de présenter une demande d'aide financière en vertu du Programme Infrastructures-Québec;

Attendu que la Municipalité respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et que son projet ne contribue pas à l'étalement urbain de son territoire, notamment en procédant à la réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout et de transport d'un ancien quartier;

Attendu que ces travaux assure une pérennité du secteur visé;

Attendu qu'en vertu des exigences établies par le Programme Infrastructures-Québec, la Municipalité devra réaliser un seuil minimal d'immobilisations en réfection de ses réseaux fixé à 28\$ par habitant par année de réalisation du projet subventionné;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu de déposer une demande de subvention relative au Programme Infrastructure-Québec et autorise M. André Morin, directeur de la Gestion du territoire, à présenter tous les documents relatifs à la demande de subvention.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2000-10-200

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER – CHAPITRE XIII, LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport des activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 1999. Et une copie du rapport sera transmise au Directeur général des élections, tel que prévu à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2000-10-201

PROTOCOLE D'ENTENTE – BASE DE PLEIN AIR LES CÈDRES

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Micheline Lévesque et résolu d'autoriser M. Denis Ladouceur, directeur des Services communautaires à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Base de plein air Les Cèdres.

ADOPTÉE

2000-10-202

AMT – SERVICES DE NOUVELLES LOCOMOTIVES – LIGNE DE TRAINS MONTRÉAL/DORION-RIGAUD

Attendu que l'Agence métropolitaine de transport annonçait le 29 mai dernier, la mise en service de sept nouvelles locomotives destinées à la ligne de trains de banlieue Montréal/Dorion-Rigaud;

Attendu que le 5 juin dernier, l'AMT annonçait que ces mêmes locomotives seraient mises temporairement à la disponibilité de la ligne de trains de Blainville jusqu'à ce qu'une entente intervienne entre le Canadien Pacifique et leur syndicat pour le service de ligne de Dorion-Rigaud;

Attendu que des mesures temporaires sont rattachées aux négociations et qu'en date du 10 octobre 2000, cette entente n'a pas été réglée;

Attendu que les utilisateurs attendent depuis plusieurs mois une amélioration du service de train de banlieue et qu'en date de ce jour le service est inadéquat dû principalement à des bris mécaniques;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu à l'unanimité de demander à l'Agence Métropolitaine de Transport de prendre les mesures nécessaires, afin que les locomotives prévues soient mises en fonction sur la ligne de trains Dorion-Rigaud et ce, le plus rapidement possible pour améliorer le service du train de banlieue. Et qu'une copie conforme de ladite résolution soit transmise à toutes les municipalités de la MRC Vaudreuil-Soulanges, membres de l'AMT.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2000-10-203

**DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES EN DATE DU 30
SEPTEMBRE 2000**

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le Conseil accepte le dépôt du rapport des revenus et dépenses en date du 30 septembre 2000.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE

Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire – septembre 2000.

Dépôt du rapport informatif des Services communautaires – septembre 2000.

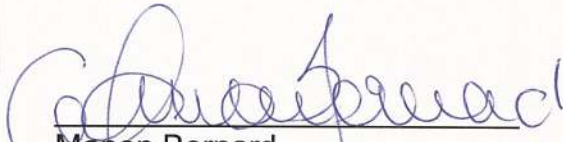
Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – septembre 2000.

2000-10-204

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu de lever l'assemblée et ce à 20:25 heures.

ADOPTÉE


Manon Bernard
Directrice générale


Michel Tartre
Maire

/vc

